

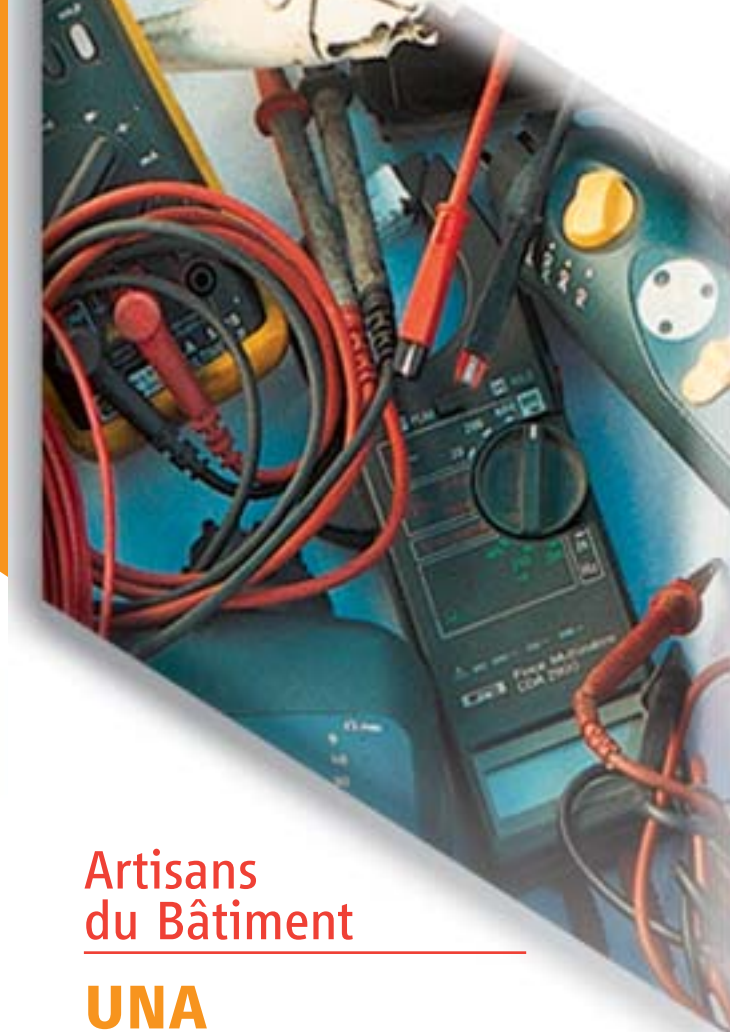
>> La sécurité électrique dans l'habitat existant

En France, parmi les 16 millions de logements de plus de 30 ans, 46% d'entre eux ne correspondent plus aux règles de sécurité et 2,3 millions sont dotés d'installations dangereuses.

Face à l'insuffisance de la réglementation et à la faible sensibilisation du grand public, l'UNA se mobilise :

- Actions de communication (reportage TELEMATIN diffusé sur FRANCE 2 le 14 mars 2005...)
- Actions de lobbying afin d'imposer le diagnostic électrique à l'occasion de toute transaction immobilière (dans le cadre projet de loi Habitat pour Tous)

L'UNA contribue également aux initiatives menées avec la filière (Observatoire National de la Sécurité Electrique, groupe du Conseil National de la Concurrence) pour mettre en place une démarche efficace visant à prévenir les accidents électriques domestiques en France.



Artisans
du Bâtiment

UNA
Equipement Electrique
et Electronique



Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03
Tél. : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10
capeb@capeb.fr / www.capeb.fr



>> Les UNA de la CAPEB

Défendre, promouvoir et représenter l'artisanat du bâtiment, telles sont les missions de la CAPEB.

Dans cet esprit, 8 Unions Nationales Artisanales (UNA) représentent tous les métiers :

- UNA Charpente-Menuiserie-Agencement
- UNA Couverture-Plomberie-Chauffage
- UNA Equipement Electrique et Electronique
- UNA Maçonnerie-Carrelage
- UNA Métiers de la Pierre
- UNA Métiers et Techniques du Plâtre
- UNA Peinture-Vitrierie-Revêtements
- UNA Serrurerie-Métallerie

Les UNA ont un rôle d'animation et de proposition en faveur des professions.

>> Les priorités de l'UNA 3E

- Défense des intérêts professionnels des électriciens et électroniciens
- Démarche qualité soutenue avec AB5
 - Suivi des réglementations françaises et européennes
 - Veille technologique dans le domaine des réseaux de communication
 - Investissement dans la formation initiale et continue
 - Développement de partenariats multi-énergies dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence
 - Liberté d'accès aux marchés pour les artisans électriciens



>> Un système d'échanges de données pour les artisans

L'artisan du bâtiment est un «nomade». Son activité l'amène à se trouver sur ses chantiers, chez ses fournisseurs, à son atelier ... Il est impératif que partout, à tout moment, il puisse accéder à une information pertinente pour répondre à ses clients.

C'est pourquoi l'UNA travaille à l'élaboration d'un assistant personnel numérique (PDA), «ordinateur de poche». Simple d'utilisation, cet outil permettra au chef d'entreprise sur le terrain :

- de gérer ses interventions et travaux
- d'établir devis et factures
- de consulter ses informations clients et catalogues
- de disposer des rapports d'activité de ses salariés
- de prendre des photos des travaux effectués

au bureau :

- de dispatcher ses ordres de travaux vers le terrain
- de disposer, en temps réel, des devis, factures et rapports d'activité de ses salariés
- de s'interfacer avec son logiciel de gestion

L'équipement nécessaire reste simple : le chef d'entreprise doit simplement disposer d'un ordinateur, d'une connexion Internet (bas ou haut débit) et du matériel (type PDA) qu'il pourra emporter partout.

Cet outil est bénéfique pour l'entreprise. Il permet :

- de piloter efficacement, à distance, ses activités de terrain
- de gagner en temps et en efficacité (lien à tout moment entre les différents membres de l'entreprise, devis et factures réalisés sur le terrain...)
- d'améliorer la satisfaction des clients et sa productivité



>> L'ouverture du marché de l'électricité en France

Depuis le 1^{er} juillet 2004 et la déréglementation du marché de l'énergie en France, l'UNA est sollicitée par les fournisseurs d'énergie recherchant des professionnels pour porter leurs offres aux clients.

En 2005, l'UNA a négocié deux accords de partenariat avec GAZ DE FRANCE et POWEO pour confier aux professionnels la possibilité de commercialiser des offres en électricité.

L'UNA permet ainsi aux professionnels de faire jouer la concurrence entre les fournisseurs d'énergie, tout en préservant le contact direct avec leurs clients et le libre choix du prix de leurs prestations.

L'UNA est consciente que le principal danger pour les professionnels demeure le positionnement des opérateurs en aval du compteur.

Ce positionnement entraînerait la perte de contact entre l'installateur et son client, et donc une dépendance accrue des professionnels vis-à-vis des fournisseurs.

Cette période transitoire est fondamentale pour préparer la dérégulation de l'énergie auprès des particuliers au 1^{er} juillet 2007.

C'est pourquoi l'UNA participe également, avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), aux travaux visant à établir des conditions optimales de fonctionnement pour tous les acteurs.

